

**SYSTEME DES NATIONS UNIES
EN GUINEE-BISSAU**

**PLAN CADRE DES NATIONS UNIES
POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT
DE LA GUINEE-BISSAU**

UNDAF

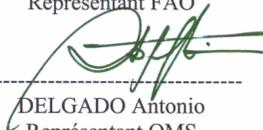
EDITION 2002

EQUIPE DES NATIONS UNIES EN GUINEE-BISSAU

Résidents à Bissau



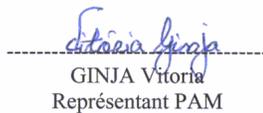
DAZOGBO Sotondji Norbert
Représentant FAO



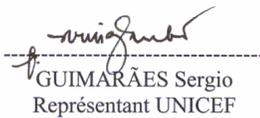
DELGADO Antonio
Représentant OMS



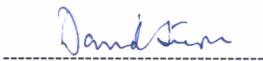
FRANÇOIS-LAYS Marlène
Représentant FNUAP



GINJA Vitoria
Représentant PAM



GUIMARÃES Sergio
Représentant UNICEF



STEPHEN David
Représentant du Secrétaire Général
UNOGBIS



MAKOLO Philomène
Représentant résident du PNUD
Coordonnateur résident du
Système opérationnel des Nations Unies

Résidents à Dakar, Sénégal

d'ADESKY François
Directeur ONUDI

D'ALMEIDA Christiane
Représentant PNUCID

DOUMAYE Dillah
Délégué régional HCR

FALL Yacine
Directrice UNIFEM

McINTIRE John
Directeur de Pays BM

PARAISO Moucharaf
Directeur BIT

PARSURAMEN Armoogum
Directeur/Représentant
UNESCO

SAGNA Margarida
Directrice du Bureau Régional
UIT

YAO Koffi
Représentant FMI

MAKOLO Philomène
Représentant résident du PNUD
Coordonnateur résident du
Système opérationnel des Nations Unies

RESUME EXECUTIF

Le 16 juillet 1996, le Secrétaire Général de l'ONU présentait ses propositions de réforme du Système des Nations Unies (SNU) afin de mieux préparer les Nations Unies à relever les défis du 21^{ème} siècle. Parmi les mesures proposées, plusieurs concernent le rôle de l'organisation dans le domaine du développement et mission centrale qui est d'une importance vitale. Dans ce contexte, des mesures destinées à renforcer la capacité de l'organisation à remplir pleinement son mandat dans ce domaine ont été proposés.

A cet effet, la réforme a retenu la création de deux outils stratégiques qui sont le Plan Cadre d'Aide au Développement des Nations Unies (United Nations Development Assistance Framework, UNDAF) et le Bilan Commun de la situation du pays (CCA). Le CCA a permis de faire une analyse conjointe de la situation de développement de la Guinée-Bissau, à partir des indicateurs pertinents et des différentes informations disponibles. Il en ressort un certain nombre de constats qui caractérisent la situation de ce pays. Malgré d'énormes potentialités en ressources naturelles dont dispose le pays, la Guinée-Bissau accuse des indices sociaux et économiques qui la classent parmi les pays les plus pauvres du monde. Cependant, on constate les statistiques fiables souvent font défaut, à cause d'un système de collecte et traitement statistique embryonnaire. L'évolution des indicateurs socio-économiques de la Guinée-Bissau au cours des dix dernières années a été essentiellement marquée par les réformes et stratégies de libéralisation économique mais aussi par les problèmes politico-militaires depuis 1998 aux conséquences désastreuses auxquelles se sont heurtés les efforts déployés par le pays depuis son accession à l'indépendance.

L'UNDAF a pour objectif d'introduire une cohérence accrue dans les programmes d'assistance du SNU au niveau du pays, le but ultime étant la concentration de l'action du SNU sur les objectifs prioritaires de développement du pays, en vue d'un meilleur impact de l'assistance. L'UNDAF permet de choisir, parmi les questions clés identifiées dans le CCA, les problèmes cruciaux stratégiques sur lesquels le SNU se concentrera. Compte tenu du lien de complémentarité qui existe entre le CCA et l'UNDAF, les deux exercices ont suivi le même processus.

Le processus de préparation du CCA fut lancé conjointement par le Système des Nations Unies et le Gouvernement qui reconnaît dans ceci un cadre utile de la programmation de son développement. Un séminaire d'information et de sensibilisation sur le processus CCA/UNDAF en collaboration avec le Staff Collège de Turin avait été organisé.

Un Comité de Pilotage de neuf (9) membres a été constitué et se composait comme suit :

- Trois (3) Chefs d'Agence ;
- Un (1) Représentant de la Primature ;

- Un (1) Représentant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale ;
- Un (1) Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Un (1) Représentant du Ministère de la Solidarité Sociale , la lutte contre la pauvreté, et l'emploi ;
- Un (1) Représentant de la Plate-forme des ONGs ;
- Un (1) Représentant de la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture ;

Un comité technique constitué par des points focaux de toutes les agences résidentes du Système des Nations Unies avait pour rôle de faire le suivi de ce processus. C'est ainsi que tous les documents émanant des consultants ont été discutés au Comité Technique et ont donné lieu à diverses réunions des Chefs d'Agences présents à Bissau et d'échanges de notes avec celles qui sont à Dakar donnant ainsi une dynamique au processus d'élaboration et d'appropriation du contenu de l'UNDAF par toutes les agences et institutions du Système.

Les travaux des groupes thématiques (pauvreté, sécurité alimentaire, genre, VIH/SIDA, éducation de la fille, gouvernance) ont facilité l'identification des domaines centraux du cadre conceptuel du CCA et de l'UNDAF. Pour faciliter une compréhension commune et la mise en commun des contributions de tous les partenaires, des ateliers ont été organisés. Des consultants nationaux et internationaux ont été recrutés.

Le présent document aide à définir l'objectif et la stratégie de l'appui du Système des Nations Unies, en collaboration avec les principaux acteurs de développement de la Guinée-Bissau. C'est ainsi que les différentes consultations ont abouti à l'identification de deux domaines thématiques de concentration de l'UNDAF en Guinée-Bissau que sont : (i) la Bonne Gouvernance; (ii) la Lutte Contre la Pauvreté dans un contexte post-conflit. Ce choix est fondé sur les priorités définies par le gouvernement de la Guinée-Bissau dans sa vision « Djitu Ten » - vouloir, c'est pouvoir -. Par ailleurs, il décrit les types de collaboration et toutes les formes de synergies que le SNU entend développer pour coordonner au mieux son assistance pour atteindre les objectifs de développement du pays en matière de Bonne Gouvernance et de Lutte Contre la Pauvreté. Il préconise des points stratégiques de coopération conjointe qui facilitent une intégration des divers programmes et activités des agences. Ces activités du Système des Nations Unies qui sont modelées par un certain nombre d'initiatives et évènements qui représentent l'éventail de défis auxquels le gouvernement et le peuple de la Guinée-Bissau ont à faire face. A partir de 1998, l'assistance de la famille des Nations Unies a touché simultanément l'action politique, le développement et l'humanitaire notamment dans l'effort de promotion de la consolidation de la paix avec l'installation en 1999, d'un bureau des Nations Unies pour la Guinée-Bissau (UNOGBIS).

INTRODUCTION

La République de Guinée Bissau s'étend sur une superficie de 36.125 km² et est limitée au Nord par le Sénégal, à l'Est et au Sud par la Guinée Conakry et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Le pays est divisé en huit (8) régions administratives plus le secteur autonome de Bissau: Gabu et Bafata à l'Est, Tombali et Quinara au Sud, Ohio et Cacheu au Nord, Bolama Bijagos dans l'archipel et Biombo. Il est par ailleurs divisé en quatre (4) pôles de développement, à savoir la Zone I qui intègre les deux régions administratives du Nord ; la Zone II couvre les deux régions de l'Est ; la Zone III celles du Sud ; et la zone IV les îles de l'archipel de Bolama Bijagos et Biombo. Bissau est classée comme zone 0. Le pays possède trois zones agro-écologiques, à savoir : la zone côtière ou littorale baignée par plusieurs affluents, connue par son paysage de forêts de mangroves (rhizophora et avicenia) dont l'écosystème est propice à la production rizicole traditionnelle ; les forêts primaires denses de la côte sud-ouest contraste avec celles ouvertes et dispersées du Nord-Ouest. La zone des bas fonds d'eau douce, en mélange avec les palmeraies et des forêts mixtes de transition vers les plateaux du Nord-Est, avec un écosystème riche et propice à une production intégrée et diversifiée des cultures et des animaux domestiques. La zone de la savane dégradée du Nord-Est, avec des signes de désertification progressive. La pluviométrie varie de 1000mm/an vers le Nord-Est à 2250mm/an au Sud-Ouest.

Avec une population d'un peu plus d'un million d'habitants, d'énormes potentialités en ressources naturelles, et en dépit des efforts entrepris dans le passé la Guinée Bissau accuse des indices sociaux et économiques qui la classent parmi les pays les plus pauvres du monde. Le Rapport mondial sur le développement humain 2001 range la Guinée-Bissau sur le 156ème rang sur 162 pays. La pauvreté s'est accentuée au cours des années et l'accès aux services sociaux de base reste limité. Dans le domaine de l'éducation, les indicateurs ont régulièrement été parmi les plus faibles de l'Afrique subsaharienne. Dans le domaine de la santé, l'espérance de vie à la naissance est de 45 ans, un médecin pour 7.158 habitants, une mortalité infantile des moins de 5 ans estimés à 128/1000, la recrudescence des grandes endémies, un faible accès aux soins de santé primaire. Pour ce qui est de l'assainissement et accès à l'eau potable, à peine 13% de la population de la capitale bénéficie d'adduction d'eau potable, 5% utilisent les fontaines publiques et 80% utilisent de l'eau provenant des puits traditionnels. En matière d'urbanisme, la croissance rapide des quartiers périphériques dépasse les capacités nationales de planification et de développement des infrastructures socio-économiques adéquates, entraînant un déséquilibre entre populations et services de base, et une détérioration des conditions sanitaires.

Sur le plan économique, le pays a fait dès son accession à l'indépendance l'option d'une gestion centralisée et planifiée au service d'une stratégie de croissance basée sur la substitution aux importations et la valorisation des matières premières locales. Les résultats peu satisfaisants de cette stratégie, des politiques fiscales et monétaires expansionnistes, et des grands investissements publics dans le domaine industriel ont

poussé l'adoption de réformes économiques et la mise en œuvre d'un premier programme d'ajustement structurel en 1987, la formulation des stratégies de développement à moyen et long terme, et des plans de changements sectoriels et l'intégration à l'UEMOA en mai 1997.

Sur le plan politique, le pays s'est doté à son indépendance de structures d'un Etat moderne avec une assemblée nationale, un gouvernement et un système judiciaire. De son indépendance jusqu'en 1991, le pays a évolué sous un régime de parti unique. La transition politique initiée en 1991 par une révision constitutionnelle a débouché sur les premières élections pluralistes, législatives et présidentielles, réalisées en juillet et août 1994. Ces consultations ont initié une nouvelle phase de l'activité parlementaire désormais marquée par une participation active des élus de l'opposition. Les luttes internes du parti au pouvoir ont, cependant, eu de sérieuses répercussions sur l'évolution politique globale du pays. Elles ont affecté l'exercice du pouvoir exécutif marqué par un fonctionnement de plus en plus conflictuel de 1994 à 1997. L'expression des affrontements est devenue plus ouverte et effective en 1998 et a conduit aux événements du 7 juin 1998 qui ont pris la forme d'une guerre civile avec la participation des troupes étrangères.

Sur le plan social, les hostilités ont fait de nombreuses victimes, civiles et militaires. Plusieurs centaines de personnes dont beaucoup de cadres se sont exilés, particulièrement au Cap Vert et au Portugal. Les infrastructures sociales de base, notamment celles de l'éducation, de la santé et de l'habitat avaient été détruites. En résumé, les développements économiques, sociaux et politiques qui ont influencé le travail des Nations Unies sont ceux de tous les pays qui ont traversé une crise profonde qui a ébranlé la nation. Aujourd'hui, la Guinée-Bissau est à un tournant décisif de sa vie politique, économique et sociale. Comme tous les pays en situation post conflit, la Guinée-Bissau doit maintenant redonner confiance à sa population en entreprenant notamment la réhabilitation des infrastructures sociales de base ainsi qu'aux investisseurs privés, dans l'optique des priorités du Gouvernement connues sous le vocable des *quatre (4) R* présenté à la Table Ronde d'Urgence, à savoir :

- La **R**éconciliation nationale (à travers la consolidation de la paix);
- La **R**éhabilitation des infrastructures ;
- La **R**econstruction et ;
- La **R**elance économique.

Le retour à la vie normale requiert une intervention vigoureuse du Gouvernement et l'efficacité de l'intervention des partenaires au développement de la Guinée-Bissau, notamment de la société civile qui continue d'émerger de manière organisée et structurée pour jouer un rôle dans la recherche de solutions aux différents défis auxquels le pays fait face. L'efficacité de l'intervention des Agences des Nations Unies exige qu'elle soit placée dans un cadre qui offre des garanties de coordination et de complémentarité propre à maximiser les effets positifs de la remise en route du pays à court terme et rétablir les perspectives d'une marche vers un développement et une paix durables.

Le présent document est structuré autour des chapitres suivants :

- I) Principaux défis et enjeux du développement du pays.
- II) Eléments de conclusion du bilan commun de la situation de la Guinée-Bissau.
- III) Résumé des principales leçons tirées de l'aide des Nations Unies au Développement.
- IV) Plan Cadre de l'assistance des Nations Unies
 - (i) les stratégies de mise en oeuvre;
 - (ii) les mécanismes et indicateurs de suivi et d'évaluation ;
 - (iii) les secteurs de concentration de l'intervention des Nations Unies et,
 - (iv) les agences des Nations Unies et autres partenaires.

CHAPITRE I - PRINCIPAUX DEFIS ET ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DE LA GUINEE-BISSAU

1.1 Défis et enjeux

La Guinée-Bissau veut entreprendre l'œuvre de réhabilitation, suivi de la reconstruction et de relance de ses activités économiques. C'est dans le Document Intérimaire de stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté que les autorités bissau-guinéennes ont consigné leur perception des défis et enjeux majeurs de développement de leur pays, à savoir :

- la mise en œuvre des conditions pour une croissance rapide et durable ;
- l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base ;
- la réalisation des programmes axés sur la réduction des effets immédiats de la pauvreté ;
- l'exécution d'un programme national de bonne gouvernance.

Pour atteindre une croissance rapide et durable, le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance retient, pour la période 2000-2003, de porter les taux de croissance moyen annuel du PIB à près de 8,5 %, de réduire l'inflation de 10 à 3 %, de contenir le déficit fiscal et du compte courant à des niveaux acceptables. La politique du commerce extérieur devra être revue dans le sens, d'une part, d'améliorer le niveau des recettes d'exportation grâce au cours favorable des prix de cajou, principal produit d'exportation de la Guinée-Bissau, et d'autre part, de la promotion et de la diversification des exportations. Au niveau des finances publiques, la viabilité financière des opérations de l'Etat sera obtenue grâce à une réduction sensible du déficit global à travers le renforcement du système de recouvrement des recettes fiscales et la rationalisation des dépenses publiques. Pour garantir un développement durable, le taux d'accroissement démographique sera maîtrisé pour être compatible avec les ressources disponibles. En ce sens, la politique de population en cours de préparation sera accompagnée d'un programme de mise en œuvre, complémentaire de la stratégie de réduction de la pauvreté. De même, les bénéfices de la croissance doivent être partagés en mettant l'accent sur la réduction des disparités sociales, économiques et politiques entre les hommes et les femmes par la mise en œuvre d'un programme de promotion de l'égalité.

S'agissant de l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, le gouvernement compte y parvenir en privilégiant deux secteurs : l'éducation et la santé. Dans le secteur de l'éducation, les activités à mener s'articulent autour de la réhabilitation des infrastructures, la reprise immédiate des activités des projets de restructuration du secteur éducatif en cours avant le conflit de 1998. Les résultats dans ce secteur permettront de porter le taux brut de scolarisation de 57 % à 62 % en 2003. Un accent particulier sera mis sur la scolarisation des filles. Dans le secteur de la santé, il s'agira de créer les conditions favorables à la mise en œuvre du Programme National de Développement Sanitaire (PNDS) par l'atteinte des objectifs visés tels que la réduction de

la mortalité maternelle et infantile, l'accès aux services de santé et la mise en œuvre de la réponse multisectorielle de lutte contre le VIH/SIDA.

Le défi relatif à la réalisation des programmes axés sur la réduction de la pauvreté sera relevé en rétablissant les conditions d'un approvisionnement normal des utilités de premier ordre (eau, électricité, assainissement...) et l'amélioration de l'habitat. Une priorité sera accordée au programme de démobilisation, de réinsertion et de réintégration des combattants ainsi que la promotion économique des femmes.

La gouvernance reste un volet crucial pour le devenir de la Guinée-Bissau. Les diagnostics réalisés au cours des dernières années notamment dans le cadre de l'Etude nationale sur les perspectives à long terme réalisées en 1996 ont mis en évidence le domaine de la gouvernance comme le principal frein du développement de la Guinée-Bissau. Il s'agit d'une problématique multidimensionnelle dont les causes profondes renouent aux (i) conditions d'émergence et d'affirmation de l'Etat bissau-guinéen au milieu des années 70, (ii) faiblesses structurelles du système de gestion publique, et à un long cycle de dysfonctionnements, et, (iii) difficultés résultant de l'insuffisante capacité de réponse du secteur public.

L'analyse approfondie des causes profondes, intermédiaires et immédiates du conflit de 1998 révèle, qu'en dernier ressort, celui-ci est le résultat d'un problème de gouvernance. En conséquence, les stratégies post-conflit de sortie de crise mettent en relief la bonne gouvernance comme la condition sine qua non du succès des efforts de reconstruction. Le programme de réconciliation et reconstruction nationales présenté à la Table ronde de mai 1999 affirmait cet impératif. Celui-ci a été réaffirmé par le gouvernement issu des élections générales, lors de la rencontre tenue avec les partenaires au développement en avril 2000. De même, les programmes du gouvernement approuvés par l'Assemblée nationale Populaire en mai 2000 et en mai 2001 font de l'instauration de la bonne gouvernance une priorité de développement.

Le programme national de gouvernance, en cours d'élaboration s'articule autour des axes suivants :

- renforcement des institutions de souveraineté au niveau central et décentralisé, dans le cadre de la construction d'un Etat de droit (Administration territoriale, Institutions judiciaires, Institutions législatives, Institutions de défense, Institutions de sécurité) ;
- renforcement des performances du système de gestion publique (mobilisation et coordination des ressources internes et externes, finances publiques, fonction publique, planification économique et développement régional), dans la double perspective d'un développement national équilibré et d'une intégration régionale ;

- renforcement de la capacité de la rentabilisation durable du potentiel naturel dans le cadre d'une stratégie de génération intensive de richesse (agriculture, pêche, élevage, eau, artisanat, industrie, tourisme) ;
- développement du secteur privé comme moteur de la croissance économique et acteur du développement durable ;
- amélioration des capacités de réponse à la demande croissante de services sociaux (éducation, santé, habitat, électricité, eau et assainissement) et garantie d'une grande accessibilité et équité ;
- renforcement des capacités des organisations de la société civile, (ONG, syndicats, associations) comme acteurs importants du processus de participation à la gestion centrale et locale, et comme promoteurs d'une intervention citoyenne dans les mécanismes de contrôle et d'équilibre de la gestion publique.

Le Système des Nations Unies reconnaît la validité de cette orientation et fait sien ces défis dont il a pu constater l'ampleur et l'importance au terme du bilan commun de la situation de la Guinée-Bissau dont les conclusions principales sont résumées dans le présent document.

Pour relever ces défis, la Guinée-Bissau s'est engagé à bâtir ses stratégies et politiques de développement autour du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté; du Programme National de Gouvernance, du Programme National de Développement Sanitaire, de la Lettre de Politique de Développement Agricole et le programme de développement des infrastructures.

1.2. Priorité de la Guinée-Bissau en exécution de ses engagements internationaux

Les priorités du gouvernement bissau-guinéen sont d'améliorer la performance de l'économie nationale pour soutenir une croissance rapide et durable, améliorer de façon substantielle le niveau de vie des populations grâce à un changement important et positif des indicateurs sociaux, renforcer la capacité des institutions de souveraineté de l'Etat et celle des institutions de gestion publique, la promotion et le développement du secteur privé et une participation plus accrue de la société civile au processus de développement dans le cadre de la bonne gouvernance. Les objectifs sont en adéquation avec les conclusions et recommandations des grandes conférences mondiales des années 1990 auxquelles la Guinée-Bissau a souscrit, et à la Déclaration du Millénaire.

La Guinée-Bissau a décidé de parfaire sa stratégie en matière d'éducation. Conscient de la nécessité d'améliorer les conditions matérielles pour un meilleur résultat de l'action pédagogique, le gouvernement s'est engagé dans son cadre sur l'éducation à consacrer plus de ressources financières à ce secteur. En effet, l'apport du gouvernement passera de 1,7 % à 4 % du PIB jusqu'en 2004. En outre, le Programme envisage la gratuité de l'éducation de base, l'augmentation à 62 % de l'accessibilité de la population

au système éducatif, l'amélioration de l'accès des filles au système éducatif, la décentralisation de la gestion scolaire, l'augmentation du nombre d'enseignements qualifiés et l'amélioration des conditions matérielles et des infrastructures. Cette orientation politique correspond aux conclusions et recommandations de la conférence de JOMTIEN et le suivi de Dakar sur l'éducation pour tous et de Copenhague sur le développement social.

La Guinée-Bissau a souscrit à l'appel de la Santé pour tous. Elle a élaboré et exécute le Programme National de Développement Sanitaire avec l'objectif de renforcer les bases du développement sanitaire à long terme, conformément aux recommandations de la Conférence d'Alma Ata sur les soins de santé primaires. Elle a également souscrit à la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, et les efforts de mise en œuvre des recommandations se traduisent en matière de santé de la reproduction par la création d'un Service de Santé Familiale sous la tutelle de la Direction des Soins de Santé Primaire, par l'introduction des composantes de la santé de la reproduction dans les services de santé ainsi que l'élaboration en cours d'un programme national de santé de la reproduction.

Par ailleurs, les conclusions et recommandations de la conférence de Rio, notamment la problématique de l'environnement est prise en compte dans le Plan national de gestion environnementale. Le pays a préparé son premier rapport pour présentation à la conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Cette initiative définit l'état actuel de la diversité biologique dans le pays, les pressions qui s'exercent sur elle, propose des choix possibles et des actions à mener en priorité pour assurer la conservation, l'utilisation écologiquement rationnelle et le partage équitable de la diversité biologique. Par ailleurs, il a entrepris des actions dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur le changement climatique, et exprimé son adhésion pour la mise en œuvre des dispositions de la Convention sur la désertification.

Les plans d'action des Conférences de Beijing et du Caire ont trouvé un écho favorable auprès des autorités avec la création de l'Institut de la Femme et de l'Enfant et d'un Plan cadre femme et développement.

La Guinée-Bissau a souscrit au Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation et s'est engagée à faire de la sécurité alimentaire un élément essentiel pour la lutte contre la pauvreté, notamment par la formulation et la mise en œuvre de la lettre de politique de développement agricole. Elle a souscrit à la mise en œuvre du Plan d'action de la Conférence de Yokohama sur la gestion des catastrophes.

CHAPITRE 2- ELEMENTS DE CONCLUSION DU BILAN COMMUN DE LA SITUATION DE LA GUINEE-BISSAU

Le Bilan Commun de la situation de la Guinée-Bissau par les Agences des Nations Unies, a abouti aux conclusions présentées ci-dessous. En matière de population, selon les données du recensement général de la population et de l'habitat réalisé en 1991, le pays comptait 979.200 habitants. En 2000, la population était estimée à environ 1.171.221 suivant les projections démographiques effectuées sur la base d'un taux d'accroissement de 1.9 % entre les recensements de 1979 et 1991. Avec ce taux, il est estimé que la population de la Guinée-Bissau doublera d'ici l'an 2028. La population est majoritairement féminine. Cette réalité est devenue de plus en plus marquante entre le recensement de 1991 et les projections de l'an 2000 puisque la proportion des femmes est passée de 51,6% en 1991 à 52,3% en 2000. Quant à l'émigration, l'Institut d'Appui aux Emigrés (IAE) de la Présidence de la République l'estime à 47.000 personnes enregistrées auprès des services consulaires du pays à l'étranger. Ce chiffre, qui sous-estime visiblement la réalité, représente cependant 5 % de la population du pays.

La population est non seulement jeune mais la tendance est au rajeunissement. Entre 1991 et 2000, elle est passée pour ce qui est de la tranche d'âge des moins de 15 ans, de 47 % de la population globale à 50,2 %. Celle des moins d'un an est passée de 3,3 % à 4 % pendant la même période. Ces données reflètent à la fois la vigueur du taux de fécondité en général (l'Indice Synthétique de Fécondité, ISF, étant estimé à 6,8). L'espérance de vie à la naissance est de 47 ans contre 52 pour l'Afrique sub-saharienne. L'ISF serait de 7,6 enfants en milieu rural, notamment dans la tranche d'âge des 20-24 ans.

Outre l'impact de l'urbanisation, l'accroissement de la densité moyenne/km² induit une pression sur les ressources naturelles du pays. La superficie des terres arables disponibles par habitant est passée de 1,56 hectares en 1979 à 1,23 hectares en 1991. La déforestation devient de plus en plus visible, conséquence de l'action de l'homme sur la nature, car les besoins en bois de feu consommé à l'état brut et le charbon de bois s'accroissent.

L'agriculture occupe une place prépondérante dans l'économie du pays. En effet elle contribue pour 54% au PIB et 93% aux exportations. Elle emploie 82% de la population active. Le potentiel des terres agricoles représente 51% de la superficie totale du pays, soit 1.810.000 ha. En 1995, la superficie cultivée au niveau national, était de l'ordre de 400.000 ha (soit le tiers des terres cultivables), dont 220.000 ha environ occupés par les cultures annuelles (65.000 ha pour le riz, dont 37% de riz pluvial «pam-pam», 43% de riz de bas-fonds et 20% de riz de mangrove en eau salée). La production céréalière ne couvre pas les besoins du pays, le déficit alimentaire pour la campagne agricole 2001-2002 est estimé à 90.898 MT.

Les principales caractéristiques de l'évolution de l'agriculture qui méritent d'être soulignées sont : l'accroissement de la dépendance économique envers un seul produit d'exportation, la noix de cajou ce qui rend le pays vulnérable aux fluctuations des prix sur le marché mondial; la diminution des superficies consacrées aux cultures vivrières, et l'aggravation progressive du déficit vivrier. Autrefois, la production du riz, non seulement comblait les besoins domestiques mais aussi était exporté, et contribuait à 70% des besoins en devises étrangères.

Le sous-secteur de l'élevage représente 17% du PIB avec une valeur estimée à 169 millions \$US en 1989, et constitue 32% des revenus. C'est un sous-secteur fragile exposé à des maladies infectieuses et parasitaires. Cependant, il contribue à améliorer nettement la sécurité alimentaire en apportant 6.500 tonnes de viande/an (dont 1/3 en viande bovine et 40% en viande porcine), et 5.000 tonnes de lait.

Concernant le sous-secteur des forêts, le pays dispose de ressources forestières considérables de l'ordre de 2 millions d'hectares de surfaces forestières et possède une grande diversité écologique (forêts sous-humides, sèches, galeries, savanes, palmeraies et mangroves) ; il possède des réserves de bois qui en 1995, étaient estimées à 48,3 millions de m³. De graves problèmes de détérioration des ressources environnementales se manifestent sur l'ensemble du territoire national. En effet, selon certaines évaluations, il y aurait une destruction de l'équivalent de 2 à 3% du couvert forestier chaque année, sous les effets conjugués des interventions humaines. A cela s'ajoute une dépréciation de l'ensemble des forêts (une perte de l'équivalent de 0,966 m³ de bois/ha/an).

S'agissant du sous-secteur de la pêche, les ressources halieutiques du pays sont importantes avec plus de 200km de côte maritime et un réseau fluvial dense. Il contribue pour 4% au PIB et 43% au budget de l'Etat, ce qui correspond à une recette annuelle d'environ 10 à 15 millions \$US, et emploie 120.000 personnes. La production annuelle de poissons est estimée à 85.000 tonnes, dont 20.400 tonnes provenant de la pêche artisanale. Ce secteur fournit 62% du poisson consommé dans le pays. La consommation annuelle de poisson est estimée à 25-28 kg/habitant. Comme l'agriculture, la pêche avec la délivrance des licences, est tournée vers l'extérieur comme source de devises étrangères.

Dans le domaine de l'industrie et du commerce, ce secteur détenait jusqu'en 1986 une place importante comme source d'emploi et de revenu, et finançait largement le développement économique du pays. La stratégie se caractérisait par le développement de l'agro-industrie basée sur la production d'arachides et d'autres produits alimentaires et la commercialisation et la transformation du bois tout en tenant compte de la nécessité de développement de l'infrastructure agricole. Toutefois, la contribution de ce secteur au PIB a connu une réduction sensible au cours des années pour se situer à 11.2% en 1997 et 9.8% en 1998. La chute de la production du riz, l'arachide et d'autres produits alimentaires ont eu une répercussion négative dans les filières industrielles concernées. Le sous-secteur du commerce y compris la restauration et l'hôtellerie est de son côté passé de 23.8% du PIB à 17.2% en 1997 puis à 17% en 1998.

Aujourd'hui le secteur privé s'est tourné vers les opportunités de commerce et de services: import, export et distribution. Les opportunités de promotion dans le domaine du commerce, de l'industrie et des services demeurent fortement limitées avec l'état de délabrement des infrastructures d'appui telles que les communications, l'énergie, le transport, ainsi que la décapitalisation du secteur bancaire.

Dans le domaine des infrastructures de communication, la Guinée-Bissau accuse un retard considérable par rapport aux autres pays de la sous région. En 1990, la densité téléphonique (nombre d'unité par habitant) était de 0,005 et l'accès à internet est actuellement d'un branchement pour 2200 habitants. Par ailleurs, la Guinée-Bissau ne dispose pas de moyens de téléphonie mobile. Dans le domaine du transport maritime, le port de Bissau constitue l'unique axe de liaison avec le monde extérieur. Il se caractérise par la vétusté des installations et par des coûts surélevés. Le secteur de l'énergie, est caractérisé par l'inadéquation des équipements, du manque de moyens financiers pour faire face aux dépenses courantes et d'investissement pour renouveler les équipements qui datent de l'époque coloniale. L'Entreprise Publique Nationale de Gestion de l'Electricité et des Eaux (EAGB) créée en 1982, n'est pas à même de satisfaire les besoins minimaux des consommateurs de la ville de Bissau. La production atteint à peine 20% de la capacité installée. Enfin, dans le domaine des infrastructures routières, malgré un ratio de routes goudronnées par rapport à la superficie du pays de 0.07 qui situe la Guinée-Bissau au-dessus de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne, la conception du réseau routier a été faite d'une manière telle qu'il ne dessert que très marginalement les zones du Sud et du Sud-Est dont le potentiel agricole est largement reconnu.

La situation de l'emploi moderne salarié s'est considérablement détériorée et devant la destruction de l'emploi dans le secteur public et le démantèlement du secteur privé, les perspectives se sont assombries pour de nombreuses personnes, notamment les jeunes en quête de l'emploi. Cependant on enregistre un essor dans le secteur informel où les femmes sont en fort nombre. Ce secteur occuperait aujourd'hui 70% de la population active urbaine et près de 95% des nouveaux venus sur le marché de l'emploi. L'offre de la main d'œuvre s'exerce sur le marché du travail, sans une réponse adéquate de la demande. Cela étant, la tendance actuelle indique que le taux de chômage devra atteindre les 20% en 2005 si rien n'est fait pour inverser la tendance actuelle caractérisée par un taux de chômage de 12% qui a doublé en 15 ans.

La promotion de la femme se heurte à plusieurs contraintes notamment dans les domaines économique, de la santé et de l'éducation, du statut social, juridique et institutionnel. La femme bissau-guinéenne est surchargée de travail. Ses conditions de vie se sont dégradées à l'image de toute la population. Elle est faiblement impliquée dans la gestion des ressources naturelles et connaît une accessibilité limitée aux ressources (terre, crédit, technologie) et aux emplois rémunérateurs. Dans le domaine de l'éducation et de la formation, la femme et la jeune fille bissau-guinéenne subissent une discrimination. Elles sont plus faiblement scolarisées et alphabétisées. Elles sont très peu nombreuses dans les formations techniques et professionnelles. Au niveau de la santé, le taux de mortalité maternelle est préoccupant et reste élevé quelque que soit les sources. Il est estimé actuellement à 349 pour 100.000 naissances (MICS 2000). Les

principales causes de cette mortalité maternelle élevée sont les complications à l'accouchement, les hémorragies, l'anémie. La femme bissau-guinéenne souffre d'insuffisance pondérale, d'épuisement, de malnutrition surtout en période de grossesse et d'allaitement. Elle ne bénéficie pas de structures adéquates de référence en cas de complication liées à la Santé de la Reproduction. Elle est victime d'un statut social inférieur, de pratiques néfastes telles le mariage forcé, l'excision, le lévirat. Dans les faits, elle ne bénéficie pas d'appuis institutionnels et juridiques importants allant dans le sens de son émancipation. Elle est faiblement représentée au niveau des postes de direction et de décision (7 femmes députés sur 102, environ 10% des fonctionnaires).

En matière d'éducation, le taux d'alphabétisation des adultes est de 36.3% (MICS 2000). Ceci indique une réduction du pourcentage d'analphabètes depuis 1991. La disparité en termes de genre reste énorme et elle ne fait que croître. La Guinée-Bissau connaît un très faible taux de couverture du réseau préscolaire. Le développement préscolaire est embryonnaire puisqu'il représente à peine 6.5%. L'enseignement de base intègre les enfants âgés de 7 à 12 ans et le taux brut d'inscription est de 57% (en 2000). En première année de l'enseignement élémentaire de base, 63% des inscrits sont des garçons. La scolarisation des 7-12 ans a légèrement progressé dans le pays entre 1991 et 2000. Le taux net de scolarisation est passé timidement de 39.9% à 41.1% (MICS 2000). On constate que les filles ont progressé par rapport aux garçons, puisque la scolarisation de ces derniers a baissé passant de 51.3% à 44.4% alors que celles des filles enregistrait une hausse de 28.4% à 37.7% en l'an 2000 (MICS 2000).

Sur le plan de la santé, le paludisme est la principale cause de morbidité et de mortalité, représentant 58% des cas de consultations en 2000. Le taux de mortalité lié au paludisme est de 16%, les maladies respiratoires représente 10% , les diarrhées 8%, les maladies sexuellement transmissibles 5%. Au plan national, le taux global de mortalité était de 20,0% en 1991 et en 2000 l'évolution n'est pas connue. Le taux de mortalité infantile des moins de 1 an, sur la période 1991/2000, est passé de 146‰ (1991) à 124 ‰ (2000). De même, le taux de mortalité des moins de 5ans est passé de 246‰ en 1991 à 203‰ en 2000. L'état de santé de la population bissau-guinéenne est donc précaire. Il est caractérisé par des pathologies liées à l'environnement domestique, la pauvreté et les comportements sociaux. Parmi les pathologies existantes, prédominent les maladies infectieuses et parasitaires, notamment le paludisme, les infections des voies respiratoires les diarrhées. La pauvreté ambiante favorise aussi des régimes alimentaires déséquilibrés.

L'enquête aux indicateurs multiples –MICS 2000- indique que le taux de malnutrition est de 43,1% chez les enfants de moins de 5 ans. Les études de masse corporelle chez l'adulte montrent que 40% risque une insuffisance pondérale chronique.

Selon l'analyse de la situation pour l'élaboration du plan stratégique nationale de lutte contre le SIDA, la Guinée-Bissau à les deux types de virus d'immunodéficience humaine, le VIH1 et le VIH2. On estime qu'en 2001, le taux de prévalence du VIH1 était 4% chez les personnes sexuellement active, et âgées de plus de 15 ans, pendant que le taux de prévalence du VIH2 était d'environ 2,7% chez le même groupe de personnes. Cela signifie que plus ou moins 20.400 personnes sont infectées par le VIH1 et 13.500

par le VIH2 sur un total de 33.900 personnes infectées. Depuis 1990, l'évolution des taux de prévalence du VIH1 et VIH2 démontre des tendances contraires. A partir des études de surveillance effectuées sur les femmes enceintes, le taux du VIH2 diminue progressivement, passant de 4,9% en 1993 à 2,7% en 2001, les taux de prévalence du VIH1 augmente de 0,8% pour 4,1%. Cette dernière situation se vérifie dans tous les cas de surveillance du VIH chez les femmes enceintes. Dans la population en général, il a été constaté une baisse de taux de prévalence du VIH2, plus observable chez les hommes adultes que chez les femmes.

Depuis une dizaine d'année, le pays fait des efforts pour intégrer la planification familiale dans les services de santé. Malgré cela, l'utilisation des moyens contraceptifs reste faible. D'après l'enquête MICS 2000, le taux de Prévalence Contraceptive est estimé à 7,6 % toutes les méthodes confondues (méthodes modernes et traditionnelles). Pour les méthodes modernes, ce taux est de 4,6 %. Les différences entre les régions urbaines et rurales sont importantes : 10 % en milieu urbain et seulement 1,2 % en milieu rural.

Concernant l'accessibilité aux services de soins, le pays est doté d'un hôpital national pour 1.171.221 habitants, un hôpital régional pour 292.805 habitants, un centre de référence pour 234.442 habitants, un poste de santé pour 35.491 habitants (OMS/Bissau 2001). Quant à l'utilisation des services, on peut constater un faible taux d'accouchement assisté par du personnel qualifié qui a connu une baisse importante depuis 1998, passant de 59 % (moyenne nationale) à 18 % en l'an 2000.

Par rapport à **l'eau et l'assainissement**, l'enquête MICS-2000 estime à 60% la population totale qui a accès à l'eau potable et 63% celle qui utilise des latrines. Pourtant, en considérant le manque chronique d'eau courante, notamment à Bissau, on peut déduire que les investissements réalisés dans ce domaine sont loin de satisfaire les besoins. On estime le taux de perte en réseau à 70% et l'eau est fournie sans chloration. Cette situation est le reflet de l'utilisation des vieilles canalisations laissées par le colonisateur et qui ne parviennent pas à couvrir les besoins d'aujourd'hui (4.400 abonnés à Bissau). Par ailleurs, on assiste à une augmentation des cas de maladies d'origine hydrique dans les formations sanitaires.

En ce qui concerne l'assainissement, le faible niveau de couverture et la mauvaise utilisation et l'entretien défectueux des latrines ont contribué à une haute prévalence des parasitoses intestinales, des diarrhées aiguës et chroniques et autres maladies liées à la transmission féco-orale (hépatite et fièvre typhoïde entre autres).

De manière générale, l'habitat en Guinée-Bissau est précaire. Selon IDS 1991, 72,4% des maisons sont couvertes par des pailles et 68,2% ont des murs en matériaux locaux non améliorés. La capitale Bissau connaît un développement accéléré dans les dix dernières années. L'habitat rural se trouve dans un état encore plus préoccupant.

En conclusion, la Guinée-Bissau continue d'accuser des indices socio-économiques qui la classe parmi les pays les plus pauvres du monde. Cette pauvreté

continue de s'aggraver dû à un faible niveau de développement, avec des infrastructures sociales et économiques délabrées, et les conséquences de la crise politico-militaire que le pays a vécu depuis 1998. Par ailleurs, les changements fréquents sur le plan politique et institutionnel n'ont pas favorisé l'optimisation de l'utilisation des ressources disponibles dans le cadre de la coopération internationale. Ainsi, la dégradation de la situation sociale contraste avec les aspirations populaires soulignées à travers la Vision nationale « Djitu Ten » (vouloir, c'est pouvoir).

CHAPITRE 3. PRINCIPALES LEÇONS TIREES DE L'AIDE DES NATIONS UNIES AU DEVELOPPEMENT

Historiquement, la Guinée-Bissau a toujours accusé une forte dépendance par rapport à l'aide extérieure, sous forme de dons ou des prêts, afin de subvenir à ses besoins de fonctionnement et d'investissement. C'est ainsi que les dons représentaient plus de 55% des ressources financières totales. Durant la décennie 80, l'aide au pays était de l'ordre de 50 à 70 millions de dollars des Etats Unies annuellement. L'importance de l'aide à cette époque s'explique par la solidarité de la Communauté Internationale qui a manifesté son soutien aux efforts de la lutte de libération nationale. La présence massive des Agences et institutions publiques de coopération dans le pays était aussi un autre témoignage. Dans les année 90, l'aide a commencé à décliner pour se situer entre 30 à 50 millions de dollars des Etats Unis par an. L'ODA par tête d'habitant se situait à 126 USD en 1998. A la suite du conflit de 1998, le gouvernement élaborera un programme d'urgence qu'il avait présenté aux bailleurs de fonds à la Table Ronde d'Urgence le 4 et 5 mai 1999 à Genève. Ce programme des 4 R avait recueilli une forte adhésion des bailleurs de fonds. Toutefois, les conditions politiques qui ont prévalu dans le pays à partir du 6 mai 1999 n'ont pas été favorables pour la mobilisation effective des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ce programme. Une quantité appréciable d'assistance humanitaire a pu être acheminée, grâce surtout, à certains pays qui ont converti des engagements financiers pour le développement en assistance d'urgence (Portugal, France, Pays-Bas, Italie, Union Européenne). Toutefois, ces engagements positifs sont demeurés bien en deçà des besoins minima identifiés dans les projets de la Table Ronde. La situation politique, sociale et économique prévalant en Guinée-Bissau, en 1999, s'est répercutée sur le volume et le type d'activités que le Système des Nations Unies a pu appuyer. Cette assistance s'est concentrée sur: (1) la réconciliation nationale et la consolidation de la paix ; (2) l'allègement des effets socio-économiques de la guerre ; (3) les orientations à moyen terme.

3.1. Assistance antérieure des Agences des Nations Unies

Les activités du Système des Nations Unies et l'étendue du travail de ses agences, programmes et fonds ont été modelé par un certain nombre d'initiatives et évènements représentant tout un éventail de défis auxquels le gouvernement et le peuple de la Guinée-Bissau étaient confrontés. Par ailleurs, à partir de 1998, on assiste à une nouvelle forme de collaboration entre les membres de la famille des Nations Unies, touchant simultanément l'action politique, le développement et l'humanitaire.

Le Système des Nations Unies a apporté son concours technique et financier à la réalisation des objectifs de développement national de la Guinée-Bissau depuis son accession à l'indépendance en 1973. Ce concours multiforme reflète la diversité des attributions et compétences au sein du Système. A partir de 1999, un Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix, UNOGBIS, s'est installé en Guinée-Bissau.

Les secteurs qui ont bénéficié de l'assistance des Nations Unies sont les suivants :

Dialogue sur les politiques : pour assister la relance de l'économie Bissau-guinéenne, le SNU appuie la formulation des initiatives, plan et programmes nationaux, tels que la Lettre de Politique de Développement Agricole, le Plan d'action Environnemental, le Programme d'Urgence de l'Education, le Programme National de Développement Sanitaire, le Plan Cadre Femmes et Développement, le Schéma Directeur Eau et Assainissement, le Code d'Investissement, le Plan Directeur du Tourisme et le Plan d'Action de l'Habitat Social.

Gestion Economique : appui à la formulation et à l'exécution de programmes de gestion économique.

Santé : appui à la définition des politiques et stratégies nationales de santé, amélioration des infrastructures sanitaires, renforcement des services de santé à base communautaire, intégration des services de santé de la Reproduction/Planification familiale dans le Système Sanitaire, amélioration de l'Etat nutritionnel des populations.

Education : programme d'éducation des enfants, en particulier des filles pour arriver à un enseignement primaire égalitaire et de qualité, alphabétisation des adultes (des femmes en particulier), appui à la formulation du Programme d'Urgence de l'éducation, programme d'éducation en matière de population et d'éducation à la vie familiale en voie de généralisation dans l'enseignement primaire .

Emploi : promotion de l'emploi et des activités génératrices de revenus (secteur formel et informel), pour les femmes, les jeunes et les démobilisés.

Agriculture et Sécurité Alimentaire : appui à la production par la formation et l'encadrement en application du contenu de la Lettre de Politique de Développement Agricole et aux recommandations du Sommet Mondial de l'Alimentation.

Lutte Contre la Pauvreté : le conflit de 1998 a généralisé la pauvreté qui touche maintenant plus de 57% de la population. Suite aux recommandations du Sommet sur le Développement social de Copenhague et des résultats des études NLTPS, le Gouvernement s'est engagé à faire de la Lutte Contre la Pauvreté un de ses objectifs majeurs, afin d'atteindre un niveau de croissance économique permettant une amélioration notable du niveau de vie de la population. Tous les partenaires au développement sont intéressés par ce projet. Son caractère multisectoriel favorise la collaboration et la complémentarité entre les agences du Système des Nations Unies.

La Gouvernance : la Guinée-bissau traverse des étapes critiques dans la mise en œuvre du processus de démocratisation, de restructuration de l'appareil de l'Etat et de réformes économiques. L'importance du programme est bien perçue par l'ensemble du Système des Nations Unies et chacun en fonction de ses attributions et moyens financiers contribuera à sa réalisation : le programme comprend les trois volets suivants : (i) la consolidation de la démocratie par le renforcement des pouvoirs législatif, exécutif et

judiciaire (ii) le développement des capacités et reformes institutionnelles et administrative et (iii) le renforcement des capacités de gestion économique.

A partir de 1998-1999, le travail du Système des Nations Unies en Guinée-Bissau est influencé par la nouvelle réalité politique, sociale et économique, d'après-conflit, et se caractérise par l'avènement d'une action politique des Nations Unies auprès du Gouvernement touchant en particulier la préparation pour les élections, les efforts de réconciliation nationale et de consolidation de la paix.

En juin 1999, la revue de l'appel consolidé inter-agences pour la Guinée-Bissau a été l'occasion pour les agences des Nations Unies de revoir les priorités et confirmer le lien entre l'action humanitaire, la réhabilitation et la reconstruction.

3.2 Leçons à retenir

La formulation et le suivi des stratégies, plans et programmes nationaux de développement a permis au Système des Nations Unies de contribuer au renforcement des capacités nationales. Les réformes introduites par le Secrétaire Général des Nations Unies ont donné une impulsion à la coordination des aides. Les circonstances particulières de la situation post conflit ont permis à la famille des Nations Unies de renforcer sa collaboration au cours des années et de promouvoir des initiatives intégrées en appui aux priorités nationales.

Les cadres stratégiques élaborés par les autorités du pays servent de cadre de référence et d'ancrage des partenaires extérieurs de la Guinée-Bissau. Malgré les efforts déployés par le Système des Nations Unies pour renforcer la capacité d'analyse, de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation à travers des séminaires et l'innovation de groupe thématique de réflexion, l'administration est toujours très lente à réagir et à gérer le développement. Cette lenteur due au manque de cadres décourage plusieurs partenaires et explique en partie le faible niveau d'exécution des projets pour lesquels les ressources sont pourtant disponibles. Malgré cette situation les agences du Système des Nations Unies ont fait grand usage du peu d'expertise nationale disponible conformément à l'option du Système de contribuer au développement des ressources humaines du pays.

Le bilan de l'assistance extérieure fait ressortir clairement la nécessité de renforcer la complémentarité et la synergie entre bailleurs de fonds dans les domaines suivants : (i) la complémentarité dans les politiques sectorielles et transversales (bonne gouvernance, lutte contre la pauvreté, genre) etc. (ii) au niveau de la programmation, la complémentarité doit être recherchée tout en inscrivant les activités de chaque agence dans le cadre de leurs politiques respectives (iii) au niveau de l'exécution opérationnel l'harmonisation des approches doit être de mise. Ces trois principes seront à la base de la collaboration entre agences du Système des Nations Unies et avec d'autres donateurs.

3.3 Implications pour l'UNDAF

L'introduction de l'UNDAF a été préconisée pour accroître l'efficacité des actions de développement du Système des Nations Unies grâce à l'harmonisation de la programmation et la concentration des efforts du Système des Nations Unies sur les objectifs prioritaires de développement de la Guinée-Bissau. L'UNDAF fait ressortir la nécessité de réduire les disparités des critères d'approbation des projets et programmes par les divers organes directeurs des organisations des Nations Unies. Il faut également souligner l'absence d'uniformité dans la décentralisation des pouvoirs de décisions au profit des bureaux extérieurs des institutions du Système qui constitue une contrainte à l'intégration des programmes. Par ailleurs, l'effort de coordination dans la programmation sera poursuivi pour arriver à la formulation des programmes et projets par des missions conjointes composées par diverses agences du Système des Nations Unies.

CHAPITRE 4 - PLAN CADRE DE L'ASSISTANCE DES NATIONS UNIES

Le cadre général d'interventions du SNU en Guinée-Bissau est centré sur (1) la lutte contre la pauvreté par l'amélioration de plusieurs indicateurs sociaux dans l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, l'alimentation, le développement de la femme et de l'enfant (2) la Bonne Gouvernance. Cette option est fondée sur toute une série de dispositifs institutionnels et juridiques adoptés par l'organisation des Nations Unies et ses agences spécialisées à travers les déclarations, conventions et recommandations des Conférences internationales. Elle est aussi fondée sur les réalités profondes de la nation bissau-guinéenne et l'approche des droits humains appliquée au développement. Le Plan cadre d'aide au Développement du SNU (UNDAF) de la Guinée-Bissau, se situe dans cette même logique où les droits humains, la démocratie, la bonne gouvernance et le développement sont intimement liés et contribue de la meilleure manière à la promotion d'une paix et d'un développement durables dans le pays.

4.1 Domaines thématiques de concentration

L'UNDAF a retenu deux domaines thématiques de concentration qui constituent des priorités de développement nationales à savoir :

- La Bonne Gouvernance et ,
- La lutte contre la pauvreté.

En matière de gouvernance, les interventions du système sont axées sur les composantes ci-après :

- Composante 1 : Renforcement des capacités des pouvoirs législatif et judiciaire;
- Composante 2 : Promotion de la gouvernance locale participative et renforcement des communautés et institutions locales ;
- Composante 3 : Renforcement des capacités de gestion du développement;
- Composante 4 : Promotion du secteur privé ;
- Composante 5 : Renforcement de la cohésion sociale.

S'agissant de la Lutte Contre la Pauvreté, les principales composantes sont les suivantes :

- Composante 1 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base
- Composante 2 : Accroissement et diversification des revenus et création d'emploi
- Composante 3 : Promotion de l'approche genre ;
- Composante 4 : Formulation et mise en œuvre de la politique de population

- Composante 5 : Mise en œuvre des programmes prioritaires de la lettre de politique de développement agricole.

Le SNU constitue un partenaire privilégié pour la réalisation des objectifs assignés à ces programmes compte tenu de la diversité de compétences des différentes agences et auxquelles il peut faire appel.

4.2.1. Bonne Gouvernance

La Guinée-Bissau a élaboré des stratégies, programmes et projets dans tous les secteurs pour améliorer le niveau de son développement économique et social. Pour atteindre les objectifs fixés le pays doit pouvoir compter sur un environnement politique stable et une administration, efficace et performante pour encadrer et accompagner tout le processus d'un développement durable. Pour réussir ce pari, le pays a besoin d'ancrer l'état de droit et de prendre des mesures urgentes pour améliorer son environnement institutionnel et la mise en œuvre de réformes tendant à accroître l'efficacité de la fonction publique, le renforcement de la démocratie et du processus de décentralisation, l'approfondissement du dialogue social, ainsi que la promotion des droits humains. Le rôle de l'Etat central doit être repensé afin d'impliquer et de responsabiliser davantage les autres acteurs à savoir : le secteur privé, la société civile et les collectivités locales. Le SNU se mobilisera pour contribuer à la réalisation de la bonne gouvernance en entreprenant des actions conjointes pour atteindre les objectifs des composantes suivantes :

COMPOSANTE 1 : Renforcement des capacités des pouvoirs législatif et judiciaire.

Au moment où la Guinée-Bissau s'engage à poursuivre les réformes d'ordre économique, politique et social pour mieux gérer son économie, une bonne gouvernance, par la mise en place d'un Etat visionnaire doté d'institutions avec les principes de transparence, de responsabilité, de productivité et de performance apparaît comme une priorité. L'intervention du SNU pour renforcer les capacités des pouvoirs législatif et judiciaire visera à atteindre les objectifs suivants :

Objectif 1 : Renforcer les capacités de l'Assemblée Nationale Populaire (ANP)

- Organiser des colloques, ateliers et séminaires de sensibilisation et de formation des députés au fonctionnement d'un parlement sur les rôles clés suivants du parlementaire :
 - de législateur ;
 - de représentation du peuple ;
 - de contrôle ;
 - d'arbitre.

- Organisation d'un cadre de concertation et de formation sur les instruments de travail du parlementaire à savoir, les projets de lois et les décrets ;

- Fournir l'expertise sous toutes ses formes pour la formation et le fonctionnement des groupes parlementaires et des commissions ;
- Organiser des programmes d'échanges d'expériences avec d'autres pays grâce aux voyages d'études ;
- Appuyer la révision des textes législatifs prenant en compte les droits de la femme et les droits reproductifs pour tous ;
- Appuyer la mise en place d'un centre de documentation au sein de l'ANP ;
- Appuyer le plaidoyer par les réseaux des parlementaires et des journalistes
- Organiser des sessions de sensibilisation et de formation des parlementaires aux technologies de l'information et de la communication.

Objectif 2 : Renforcer les instruments et moyens juridiques essentiels d'un Etat de droit

- Appui technique de haut niveau aux différents services du Ministère de la justice ;
- Organiser des activités de sensibilisation et de diffusion des codes civils, pénal, commercial et administratif.

Objectif 3 : Renforcer les capacités de la Cour des Comptes

- Programmer une mission d'identification des besoins en ressources humaines et matérielles pour le fonctionnement normal de l'institution ;
- Appui à l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de formation des agents de la cour des comptes ;
- Organiser des ateliers et séminaires pour mieux faire connaître les missions de la cour des comptes aux populations, aux fonctionnaires et aux parlementaires ;
- Appui à la participation de la cour des comptes aux séminaires régionaux et autres conférences internationales.

Agences impliquées

Les Agences des Nations Unies impliquées sont : le BIT, le PNUD, l'UNOPS, le PNUE, UNDESA, l'UNIFEM, le FNUAP, l'UNCHS, le FENU.

COMPOSANTE 2 – Promotion de la Gouvernance locale participative et le renforcement des communautés et institutions locales

Objectif 1 Appui à la formulation et à la mise en oeuvre de la politique nationale de décentralisation

La décentralisation permettra une stimulation de l'effort de redressement des collectivités locales, l'amélioration du degré d'implication des populations, des ONG, et des organisations communautaires de base, dans la gestion des affaires locales.

Les efforts des autorités nationales seront soutenus par le SNU dans la mise en oeuvre de cette importante réforme.

- Appui à la révision et actualisation des textes de lois sur la décentralisation;
- Appui à l'organisation des élections locales et à la mise en place des nouvelles structures;
- Appui à la création d'un fonds local de développement ;
- Renforcement du mouvement associatif
- Renforcement du processus de concertation entre population et élus locaux afin d'impulser un développement local participatif;
- Appui à l'élaboration d'un plan de formation permanente.

Objectif 2. - Appui à l'opérationnalisation de la décentralisation

- Appui à l'élaboration et la mise en oeuvre de la rénovation de la fiscalité locale et l'adoption d'un programme de réforme des finances locales afin d'assurer des ressources qui puissent permettre le fonctionnement et le développement autonome des collectivités locales;
- Encourager la création et appuyer l'encadrement des associations féminines dans les activités de production agricoles et dans l'alphabétisation.

COMPOSANTE 3. – Renforcement des capacités de gestion du développement

Objectif 1 - Renforcer les capacités de planification/programmation et de coordination du développement

- Appui à l'amélioration de l'efficacité du processus de planification et de suivi de l'économie pour mieux gérer l'assistance sous toutes les formes ;
- Assistance à la prise en compte de façon plus large des exigences de la décentralisation dans l'identification des projets ;
- Appui à toutes les initiatives de mobilisation de ressources pour garantir la mise en oeuvre du PNG et surtout de la Table Ronde ;
- Fournir l'assistance technique, expertise de haut niveau ainsi que l'équipement nécessaire à la structure nationale chargée de la mise en oeuvre de l'assistance du SNU.

Objectif 2 - Appui à la réforme de l'Administration publique

- Appui à la formulation du Programme de réforme de l'administration publique par la mise à disposition d'expertise et par l'appui logistique ;
- Appui au lancement des études complémentaires pour la formulation du programme de réforme ;
- Appui au secrétariat technique de mise en oeuvre de la réforme ;
- Assister la réalisation des enquêtes sur les ressources humaines (cadres, professionnels nationaux et les femmes).
- Renforcement des capacités des partenaires sociaux ;
- Renforcement des capacités des ministères techniques dans la formulation et le suivi/évaluation des projets de développement ;
- Formation des fonctionnaires des ministères concernés par les réfugiés, des agents des forces de l'ordre et des ONG de défense des droits de l'homme
- Formation des femmes en leadership politique ;
- Appui au processus démocratique ;
- Assistance au développement du cadre de concertation tripartite et du dialogue social.
- Renforcement de la capacité de dialogue politique, de mobilisation de coordination et de gestion des ressources internes et externes ;
- Appuyer la conception et la mise en oeuvre d'un mécanisme de coordination dynamique en partenariat avec les missions résidentes des organismes d'aide ;
- Appuyer l'harmonisation des procédures de décaissement des ressources de l'assistance des différents donateurs ;

- Assistance à la gestion de l'aide et le suivi/évaluation des projets de coopération ;
- Appui à la publication des rapports ;
- Appui à la mise en place des mécanismes de recouvrement des recettes de l'Etat ;
- Appui à la mise en place d'une base de données informatisée des agents de la fonction publique ;
- Appui à l'enquête complémentaire sur l'identification des fonctionnaires ;
- Appui à la conception d'un programme d'exploitation et de mise à jour du fichier de la fonction publique ;
- Appui à l'harmonisation des différentes fonctions.
- Appui aux structures de collecte, d'analyse et de diffusion de données efficaces ;
- Appui à la Direction Nationale des Statistiques dans ses missions de collecte et de diffusion de données ;
- Fournir l'assistance technique et équipements ;
- Appui à la formation des cadres ;
- Appuyer l'élaboration et publication sur une base annuelle, du rapport national sur le développement humain.

Objectif 3 - Promotion de l'approche genre

- Appui à l'intégration dans les programmes de développement de la perspective genre ;
- Appui à la révision du Plan cadre femme et développement et au Programme Quadriennal de Promotion de l'Egalité 2001-2005 ;
- Appui à l'organisation de fora de sensibilisation sur le genre ;
- Appui à la promotion de l'accès des femmes à la technologie de l'information ;
- Appui à la participation des femmes dans les sphères de décisions politiques ;
- Appui à la formation des femmes en leadership politique ;
- Appui à l'accès des femmes aux opportunités économiques et sociales ;
- Appuyer les initiatives d'information et de sensibilisation des femmes sur le VIH/SIDA ;
- Renforcer les capacités de l'Institut de la Femme et de l'Enfant.

COMPOSANTE 4 - Développement du secteur privé

- Appui à la réforme du cadre réglementaire nécessaire au développement du secteur privé;
- Appui à la réforme du secteur financier en collaboration avec la Banque Centrale;
- Appui à la poursuite du programme de privatisation et le renforcement des capacités de régulation des services publics marchands;

- Appui technique direct aux entreprises et organisations du secteur privé;
- Appui au développement des exportations agricoles y compris dans le secteur de la pêche et dans les filières artisanales et du bois.

COMPOSANTE 5 – Renforcement de la cohésion sociale

Objectif 1 : Promotion d'un dialogue tripartite

- Contribuer à la mise en place, au plan institutionnel et substantif, de structure de dialogue et de concertation entre l'Etat, le secteur privé et la société civile ;

Objectif 2 : Promotion de la culture de la paix

- Appui à la promotion d'une culture de bonne gouvernance ;
- Encourager le processus de participation de toutes les parties prenantes dans le processus de développement ;
- Appuyer la mise en œuvre d'un programme d'éducation civique ;
- Renforcer le rôle de la femme dans les initiatives de promotion de la paix et de la réconciliation ;
- Appuyer la vulgarisation des textes et conventions sur les droits de l'homme;
- Appuyer les structures compétentes pour des campagnes d'information et de sensibilisation des populations sur leurs droits et les rôles des organes de défense ;
- Appuyer l'organisation des ateliers de formation de formateurs au profit des décideurs, associations de la société civile et des communautés de base sur la culture de la paix.

Agences impliquées : FNUAP- UNICEF – UNIFEM – PNUD – BIT – FAO – UNESCO- BM- UNCHS- PNUE- OMS- UNDESA- UNOPS – UNOGBIS

5.2.3 - Lutte Contre la Pauvreté

COMPOSANTE 1 - Amélioration de l'accès aux services sociaux de base

Sous l'effet conjugué de la destruction des infrastructures sociales de base et de l'urbanisation, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base par la mise en place d'infrastructures communautaires constitue un objectif prioritaire de la politique sociale du gouvernement qui vise la satisfaction des besoins humains de base des populations bissau-guinéennes. Le SNU participera à la réalisation de ses objectifs en concentrant son assistance sur les objectifs suivants :

Objectif 1 : Augmenter le taux de scolarisation et d'alphabétisation

Avec un taux de scolarisation de 60% en 1998, la Guinée-Bissau figure parmi les pays les plus faiblement scolarisés en Afrique. Le taux d'analphabétisme chez les adultes est de 70% et 83% pour la population féminine. Les domaines ci-après bénéficieront de l'assistance du SNU :

- Construction et réhabilitation de salles de classes ;
- Fourniture d'équipement divers ;
- Scolarisation des filles ;
- Appui à la mobilisation sociale ;
- Appui à la formation professionnelle ;
- Appui à l'alphabétisation des facilitateurs ;
- Appui alimentaire aux élèves appartenant aux groupes sociaux vulnérables, en vue d'assurer leur nutrition à l'école ;
- Appui au développement et mise en œuvre du « Plan Quadriennal pour l'Education ».

Objectif 2 : Réduire le taux de mortalité maternelle et infantile

- Promotion d'activités préventives concernant les femmes en âge de procréer ;
- Appui à la préparation de plans décentralisés dans une approche pluridisciplinaire et plurisectorielle ;
- Appui à l'amélioration de l'état nutritionnel des femmes enceintes ;
- Appui au renforcement des capacités techniques ;
- Appui à la mise en place des soins obstétricaux d'urgence (SOU) et aux soins après avortement (SAA) dans les formations sanitaires de référence.
- Approvisionnement en vaccins.

Objectif 3 : Réduire le taux de malnutrition infantile

- Appui à l'amélioration de la qualité des soins et extension de la couverture sanitaire ;
- Appui à la formation, au dépistage des carences en vitamines A et iodation du sel, allaitement maternel ;

- Appui à l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans.

Objectif 4 : Accroître le taux de consultation

- Appui au ministère de la santé et aux structures décentralisées ;
- Appui pour augmenter la couverture des soins de santé ;
- Information, éducation et communication (IEC) sur la santé y compris la santé de la reproduction/planification familiale ;
- Appui à la formation ;
- Appui institutionnel ;
- Appui à la création et équipement de points d'eau ;
- Appui à la supervision de la coordination des projets et programmes de santé ;
- Appui au renforcement des systèmes de financement de la santé.

Objectif 5 : Améliorer la consommation en eau potable des populations démunies

- Appui à la construction de points d'eau (forages, puits) ;
- Appui à la formation pour assurer une meilleure gestion des ouvrages ;
- Information, éducation et communication (IEC) pour promouvoir les changements de comportement ;
- Appui à la participation et à la responsabilisation communautaire ;
- Appui à la supervision.

Objectif 6 : Améliorer le taux de couverture en infrastructures d'assainissement

- Appui à la mise en place d'un système d'assainissement et d'évacuation d'eau ;
- Appui à l'augmentation de l'accessibilité aux latrines dans les écoles ;
- Appui à la mise en place d'un système de collecte des ordures.

Objectif 7 : Amélioration de la Santé de la Reproduction (SR)

- Appui à l'information, l'éducation et la communication en vue d'améliorer la santé reproductive et la sexualité humaine ;
- Appui à l'amélioration de la santé maternelle et infantile ainsi que la planification familiale ;
- Renforcer la santé des adolescents et la santé scolaire ;
- Appui à la prévention et au traitement de la stérilité ;
- Assistance à la prévention des avortements et leur traitement en cas de complication ;
- Appui au traitement des infections de l'appareil génital ;
- Appui à la prévention et au traitement des IST ;
- Appui à la mise en œuvre de cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA ;
- Appui au découragement des pratiques traditionnelles néfastes comme les mutilations génitales féminines ;

- Appui au programme de sensibilisation et d'implication des hommes en matière de santé sexuelle et reproductive.

COMPOSANTE 2 – Accroissement et diversification des revenus et création d'emplois

Objectif 1 : Création de structures de formation

- Appuyer les activités de formation dans les domaines de la création et de la gestion des activités agricoles, agropastorales et des prestations de service.

Objectif 2 : Dynamisation des secteurs productifs

- Appui à la formation de coopératives de femmes et de jeunes principalement dans les secteurs productifs pour améliorer la qualité et la quantité de la productivité agricole.
- Participer à la promotion du développement coopératif.
- Assurer un appui et un encadrement technique aux groupements d'intérêt économique.

Objectif 3 : Création d'activités génératrices de revenus

- Appuyer la promotion de l'auto emploi pour lutter contre le chômage en milieu rural et urbain;
- Appui au développement d'une dynamique entrepreneuriale.

Agences impliquées : FNUAP – UNICEF – PNUD – FENU-BIT-OMS – UNESCO

COMPOSANTE 3 - Promotion l'approche genre

Tous les indicateurs sociaux de la Guinée-Bissau démontrent que pour rendre performantes les politiques de développement il est impératif d'accorder à la femme un rôle central dans la conception comme dans la mise en œuvre. Il n'y aura pas d'évolution décisive en Guinée-Bissau sans l'évolution du statut de la femme. Il convient dès lors d'encourager toutes les initiatives visant l'amélioration de la situation de la femme dans les divers secteurs socio-économiques. Conformément aux conclusions et recommandations de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement et celle de Beijing, les autorités bissau-guinéennes qui mesurent à sa juste valeur l'importante contribution de la femme aux efforts de développement prévoient de leur accorder l'attention et l'appui nécessaire pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Ces objectifs seront réalisés avec l'appui des agences des nations Unies.

Objectif 1 : Egalité de droit entre les hommes et les femmes

- Appui à la sensibilisation des autorités bissau-guinéennes et du public en général en vue de promouvoir le concept de l'égalité/équité entre les sexes dans tous les domaines de la sphère socio-économique et politique du pays ;
- Appui à la formation à l'intention des membres du gouvernement, des cadres de la fonction publique et des parlementaires sur le concept du genre et son application dans les programmes de développement.

Objectif 2 : Renforcement des capacités d'intervention des femmes

- Appui institutionnel aux associations des femmes, aux groupements féminins, aux ONG de femmes, etc... ;
- Appui institutionnel à différents services des ministères sectoriels afin d'assurer la prise en compte des préoccupations des femmes dans leurs programmes respectifs ;
- Appui au renforcement des capacités techniques des structures gouvernementales et non gouvernementales en particulier dans le domaine de la gestion.

Objectif 3 :Accroissement du niveau d'information et d'organisation des femmes

- Appui au renforcement de l'information et de la capacité d'organisation des femmes ;
- Appui à l'accessibilité des femmes aux moyens de production et aux crédits ;
- Soutien aux activités d'information à l'intention des femmes dans le domaine socio-sanitaire ;
- Appui à la mise en oeuvre de programmes de sensibilisation et d'éducation en faveur des femmes.

Objectif 4 : Promotion économique de la femme

- Appui à la promotion de l'alphabétisation des femmes ;
- Assistance aux programmes qui favorisent l'accès des femmes à la terre, aux intrants et à la technologie ;
- Appui à la réalisation des micro-projets générateurs de revenus pour les femmes, en particulier par le truchement de la formation à la gestion et l'accès aux crédits.

Agences impliquées : PNUD – FNUAP – PAM – UNIFEM – UNICEF – ONUDI – UNESCO – FAO.

COMPOSANTE 4 – Formulation et mise en œuvre de la politique de population

Objectif 1 : Contribuer à une meilleure adéquation des politiques et programmes globaux (DENARP) et sectoriels (santé, éducation, jeunesse, promotion de la femme, etc...) de développement aux questions de population.

- appuyer le processus de formulation de la politique de population et d'un programme de mise en œuvre ;
- appuyer la réalisation d'études complémentaires, l'analyse et le traitement des données socio-démographiques ;
- appuyer la sensibilisation des décideurs, des leaders d'opinion et religieux et la population en général sur les interrelations entre les variables démographiques et les secteurs du développement ;
- appuyer la mise en place d'un système d'information intégré prenant en compte les variables socio-démographiques et économiques ;
- appuyer le suivi et la coordination pour la mise en œuvre du programme d'action de la politique nationale de population.

Objectif : Meilleure prise en compte des variables de population dans les plans de Développement

- appuyer la réalisation du recensement de la population et de l'habitat et l'actualisation des données démographiques et socio-économiques ;
- former les techniciens nationaux aux techniques d'intégration des variables démographiques, intégrant la dimension genre, dans le processus de planification ;
- appuyer la réalisation de guides sur les techniques d'intégration des variables démographiques dans les plans de développement
-

COMPOSANTE 5 – Mise en œuvre des programmes prioritaires de la lettre de politique de développement agricole

Les objectifs généraux de la Lettre de Politique de Développement Agricole sont :

Objectif 1 : Garantir la sécurité alimentaire

Objectif 2 : Augmenter et diversifier les exportations agricoles

Objectif 3 : Assurer la gestion rationnelle et la préservation des ressources agro-sylvo-pastorales

Objectif 4 : Améliorer le cadre de vie des populations

Ces objectifs visent à parvenir à une croissance de l'économie agricole qui s'accompagne d'un développement humain et d'une viabilité à long terme du développement du pays. Ils s'inscrivent dans le cadre de la politique de désengagement progressif de l'Etat des secteurs productifs en faveur du secteur privé et d'une plus grande responsabilisation et participation des populations des communautés rurales dans les actions de développement.

Ces quatre objectifs impliquent :

- la croissance de la production alimentaire per capita ;
- le renforcement de la disponibilité des produits alimentaires (marchés, stockage...);
- l'amélioration des revenus des populations et de l'accès financier aux produits alimentaires ;
- la préservation du capital national de ressources naturelles (forêts, sols, eau, pêche) par un niveau approprié d'exploitation.

Il découle de ces objectifs généraux les programmes prioritaires ci-après :

1. la mise en œuvre de la restructuration du Ministère de l'Agriculture, dont la privatisation des fermes de l'Etat ;
2. la mise en œuvre du Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire ;
3. l'appui aux Organisations Communautaires de Base ;
4. la valorisation des produits agricoles par la mise en œuvre des technologies post-récolte et la transformation.

Agences impliquées : FAO – PNUD – PAM – FNUAP – UNICEF – BIT – FENU

5.3. Stratégie de mise en œuvre et mécanisme de suivi/Evaluation

La mise en œuvre du programme tiendra compte des leçons tirées des différents mécanismes, de la stratégie propre à l'UNDAF en Guinée-Bissau et des nouvelles orientations qui se dessinent en matière de coordination sectorielle avec les autres donateurs.

L'élaboration de l'UNDAF a permis de mettre en évidence que les enjeux de la problématique du développement de la Guinée-Bissau s'articulent autour des positions liées à l'accroissement des performances et l'amélioration de l'efficacité du secteur publique, à la consolidation de la démocratie, à l'essor réel du secteur privé et à la responsabilisation de la société civile.

Par ailleurs, rapprocher l'Etat du citoyen, notamment à travers la décentralisation qui est le pendant organisationnel de l'ouverture démocratique, constitue un moyen, d'une part, d'assurer les améliorations nécessaires dans la gestion des ressources

localement disponibles et, d'autre part de susciter une large participation et une responsabilisation de la société civile, en faisant converger les efforts endogènes et les investissements pour mieux appréhender le développement local et aboutir à plus d'équité et de justice sociale.

C'est pourquoi il est apparu nécessaire aujourd'hui, dans le nouveau contexte politique et social de la Guinée-Bissau, d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'assistance adapté à la nécessaire réforme fondamentale et globale de l'État, et qui intègre les dimensions institutionnelles, administrative, économique et sociale. Le renforcement des capacités pour une bonne gouvernance est l'un des moyens privilégiés pour éliminer la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion, qui représentent un frein aux efforts du développement. Les programmes de lutte contre la pauvreté aident les pays à renforcer leurs capacités en matière de gestion des affaires publiques.

Pour relever de défi de la bonne gouvernance pour la lutte contre la pauvreté, il sera nécessaire de redynamiser les cadres de concertation avec le Système des Nations Unies, des partenaires extérieurs pour mieux coordonner les interventions par secteur. La stratégie globale de mise en œuvre et de suivi de l'UNDAF consiste à renforcer les approches spécifiques par objectif. Les points de synergie conjoints aux agences sont résumés dans les tableaux qui suivent.

5.3.1. Renforcement de la concertation Gouvernement/Système des Nations Unies.

Une coordination renforcée avec les autorités nationales sera indispensable dans la stratégie de la mise en œuvre de l'UNDAF/Guinée-Bissau. A cet effet, un calendrier de concertation sera établi pour faciliter l'approfondissement et la compréhension des options de coopération de chaque partie.

5.3.2. Renforcement des mécanismes de coordination inter-agences existants

- Les réunions régulières de Chefs d'Agences doivent avoir de façon régulière comme point à l'ordre du jour : « l'État de mise en œuvre de l'UNDAF ». Pour ce faire, le Coordonnateur Résident désignera un assistant pour le suivi et la mise en œuvre de l'UNDAF/Guinée-Bissau.
- Les structures de concertation mise en place telles que le Comité de pilotage et le Comité Technique doivent être maintenues avec un calendrier rigoureux de rencontre (au moins une fois par mois) pour surveiller la mise en œuvre de l'UNDAF.
- Des réunions des points focaux thématiques des agences doivent être encouragées. Ces réunions pourraient être trimestrielles pour rendre compte de l'état de mise en œuvre effective de l'UNDAF.
- Des visites conjointes des activités en cours faciliteront le suivi et l'évaluation.

5.3.3. Stratégie de mobilisation des ressources de l'UNDAF

Il convient de noter ici que le programme sera réalisé avec la contribution du SNU et les apports d'autres bailleurs de fonds. Cependant, la mise en œuvre de l'UNDAF doit projeter l'usage d'une parfaite cohésion et cohérence dans l'action du SNU, afin de susciter l'intérêt d'autres donateurs bilatéraux qui se sont déjà manifestés et qui ont les mêmes préoccupations à savoir la rationalisation de l'utilisation des ressources. Dans ce contexte, le Coordonnateur Résident et les chefs d'agences concevront un mécanisme pour faciliter la diffusion de la stratégie UNDAF pour attirer les autres partenaires au développement.

Le SNU devra s'organiser pour que tout le système adhère à l'UNDAF, cette union permettra de convaincre les autres donateurs à poursuivre leur assistance dans l'optique de l'UNDAF qui deviendra la référence du SNU par rapport aux bailleurs de fonds.

5.3.4. Mécanisme de suivi/évaluation

La mise en œuvre de l'UNDAF/Guinée-Bissau nécessitera des mécanismes de suivi/évaluation pour garantir son succès. A cet effet, les activités suivantes sont préconisées.

- Elaboration d'un calendrier de rencontres importantes avec le gouvernement pour le dialogue sur les politiques. Des dates même indicatives doivent être programmées.
- Elaboration d'un planning des missions de suivi sur le terrain :
 - o préparer des indicateurs de suivi/évaluation des activités communes à intégrer dans les grilles de supervision pour les missions sur le terrain ;
 - o élaboration d'un calendrier de réalisation concertée.

Un Comité inter-agences sera chargé de l'évaluation semestrielle du processus de l'UNDAF en tenant compte des indicateurs suivants :

- le nombre et les résultats des activités co-organisées avec les bénéficiaires pour le suivi qualitatif et quantitatif des actions conjointes des Nations Unies (atelier, séminaire, missions) etc ;
- l'évolution des ressources financières reçues d'autres donateurs au titre de co-financements d'activités communes aux agences.

CONCLUSION

1. La Guinée-Bissau vient de traverser des étapes critiques dans le processus de gestion économique et financière, de gestion administrative, de développement politico-institutionnel et de démocratisation. Avec l'avènement d'une nouvelle République devrait émerger un Etat bissau-guinéen capable d'entreprendre la réhabilitation nationale.
2. Cependant, une reconstruction nationale sans la mise en œuvre des règles de bonne gouvernance ne peut pas conduire à la stabilité sociale et à un développement global et durable en Guinée-Bissau. Ainsi, les enjeux de cette problématique s'articulent autour des questions liées à l'accroissement des performances et l'amélioration de l'efficacité du secteur public, à la consolidation de la démocratie, à l'essor réel du secteur privé et à la responsabilisation de la société civile.
3. Pour le Système des Nations Unies, le renforcement des capacités pour une bonne gouvernance est l'un des moyens privilégiés pour éliminer la pauvreté et l'exclusion qui représentent un frein aux efforts de développement. Il valorise ainsi les programmes de lutte contre la pauvreté en aidant le pays à renforcer ses capacités en matières de gestion des affaires publiques.
4. C'est pourquoi il est apparu nécessaire aujourd'hui pour le Système des Nations Unies et la Communauté Internationale dans son ensemble, d'utiliser le nouveau contexte politique et social de la Guinée-Bissau, pour assister les autorités à élaborer et mettre en œuvre un programme d'assistance adapté à la réforme fondamentale et globale de l'Etat, et qui intègre les dimensions institutionnelle, administrative, économique et sociale.
5. Parmi les éléments essentiels de la Charte des Nations Unies figurent l'établissement de la paix et la promotion du développement économique et social, ainsi que la garantie de la liberté et de l'épanouissement de l'individu. Le présent programme d'assistance s'inscrit dans le cadre d'une initiative visant à assurer la réconciliation nationale en Guinée-Bissau, asseoir la paix, promouvoir les Droits de l'Homme, consolider la démocratie et créer le cadre adéquat d'une bonne gouvernance pour faciliter la mise en œuvre du processus de développement humain durable.
6. Ce programme d'assistance s'inscrit dans le cadre de l'UNDAF et des préoccupations du Système des Nations Unies en matière de développement humain durable et de lutte contre la pauvreté. Les dimensions politique, administrative et économique de la bonne gouvernance constituent des dimensions centrales dans ces domaines. Du reste, la gouvernance, considérée à la fois comme instrument et condition préalable au développement socio-économique, fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de coopération du Système des Nations Unies en Guinée-Bissau.
7. L'UNDAF présente une large possibilité d'ancrage et de concentration des interventions des Agences du Système des Nations Unies sur les objectifs prioritaires de développement du pays que sont la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté. La mise en œuvre de ce cadre d'assistance implique le concours de partenaires au

développement. Grâce à une coordination régulière, les différents bailleurs de fonds suivront le déroulement du programme et de leurs activités respectives dans les secteurs considérés.

8. En tout état de cause, les interventions de tous les partenaires devront être basées sur des synergies réelles à tous les niveaux et les interfaces techniques devront être assurés dans l'exécution des actions des différents projets et programmes.

9. La Communauté des donateurs devrait garantir des niveaux prévisibles et fiables d'aide financière et s'efforcer de réduire le clivage entre performances économiques et gouvernance publique. Une approche plus équilibrée est nécessaire pour la relance d'un développement socio-économique durable en Guinée-Bissau.